

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 31
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°143-2017 – RESSOURCES ET FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE L'ANNEE 2017

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2018 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l'année précédente.

Ouverture des crédits d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts aux budgets 2017**Budget principal (400)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé jusqu'à l'adoption du BP 2018 (25% des crédits ouverts en 2017)
20 Immobilisations incorporelles	25 452,00 €	6 363,00 €
204 Subvention d'équipement versées	751 919,97 €	187 979,99 €
21 Immobilisations corporelles	1 468 710,90 €	367 177,72 €
23 Immobilisations en cours	697 450,21 €	174 362,55 €
26 Participations et créances	1 000,00 €	250,00 €

Budget annexe Locations immobilières (401)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé jusqu'à l'adoption du BP 2018 (25% des crédits ouverts en 2017)
21 Immobilisations corporelles	82 200,00 €	20 550,00 €
23 Immobilisations en cours	1 282 578,90 €	320 644,72 €

Budget annexe Maison Funéraire (402)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé jusqu'à l'adoption du BP 2018 (25% des crédits ouverts en 2017)
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250,00 €
21 Immobilisations corporelles	38 693,46 €	9 673,36 €
23 Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €

Budget annexe SPANC (403)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé jusqu'à l'adoption du BP 2018 (25% des crédits ouverts en 2017)
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	9 904,73 €	2 476,18 €

Budget annexe Transports scolaires (404)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé jusqu'à l'adoption du BP 2018 (25% des crédits ouverts en 2017)
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 926,74 €	981,68 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2017, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler début avril 2018.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 et récapitulés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/12/17

Le Président

